



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **lundi 5 juillet 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	28/06/2010
Affichage	29/06/2010

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	28	5

THEME : URBANISME 1

**OBJET : ACQUISITION D'UN BIEN
VACANT ET SANS MAITRE –
PARCELLE E 1574 SISE A SAINT
BLAISE**

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

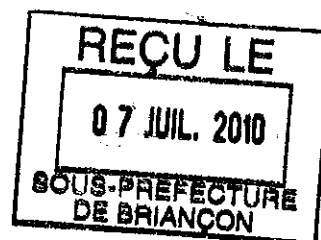
Etaient Représentés :

PONSART Marie-Hélène pouvoir à DAERDEN Francine
BRUNET Pascale pouvoir à BOVETTO Fanny
RAPANOEL Séverine pouvoir à CODURI Laetitia
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe
ROUBAUD Sabin pouvoir à VALDENNAIRE Catherine

Absents-Excusés :

PONSART Marie-Hélène, BRUNET Pascale, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, ROUBAUD Sabin

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Aurélie POYAU

La commune de Briançon est intéressée par l'acquisition de la parcelle cadastrée section E n° 1574, d'une superficie de 1097 m², située Hameau de Saint-Blaise.

Cette parcelle est portée au cadastre au nom de Madame Ernestine NICOLAS.

Suite à des recherches effectuées auprès du service des Hypothèques et des notaires, il s'avère que cette personne n'a pas d'héritiers directs, ni de successibles et qu'aucune taxe n'a été payée depuis 30 ans.

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a modifié le régime juridique des immeubles vacants.

En application des articles 713 du code civil et L 1123-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques, les communes peuvent acquérir les biens immobiliers dont le propriétaire est inconnu.

Vu l'avis favorable de la Commission Communale des Impôts Directs réunie le 29 mars 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée section E numéro 1574, déclarée bien vacant et sans maître ;
- d'accepter de lancer la procédure de bien vacant et sans maître ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à faire procéder aux démarches administratives ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

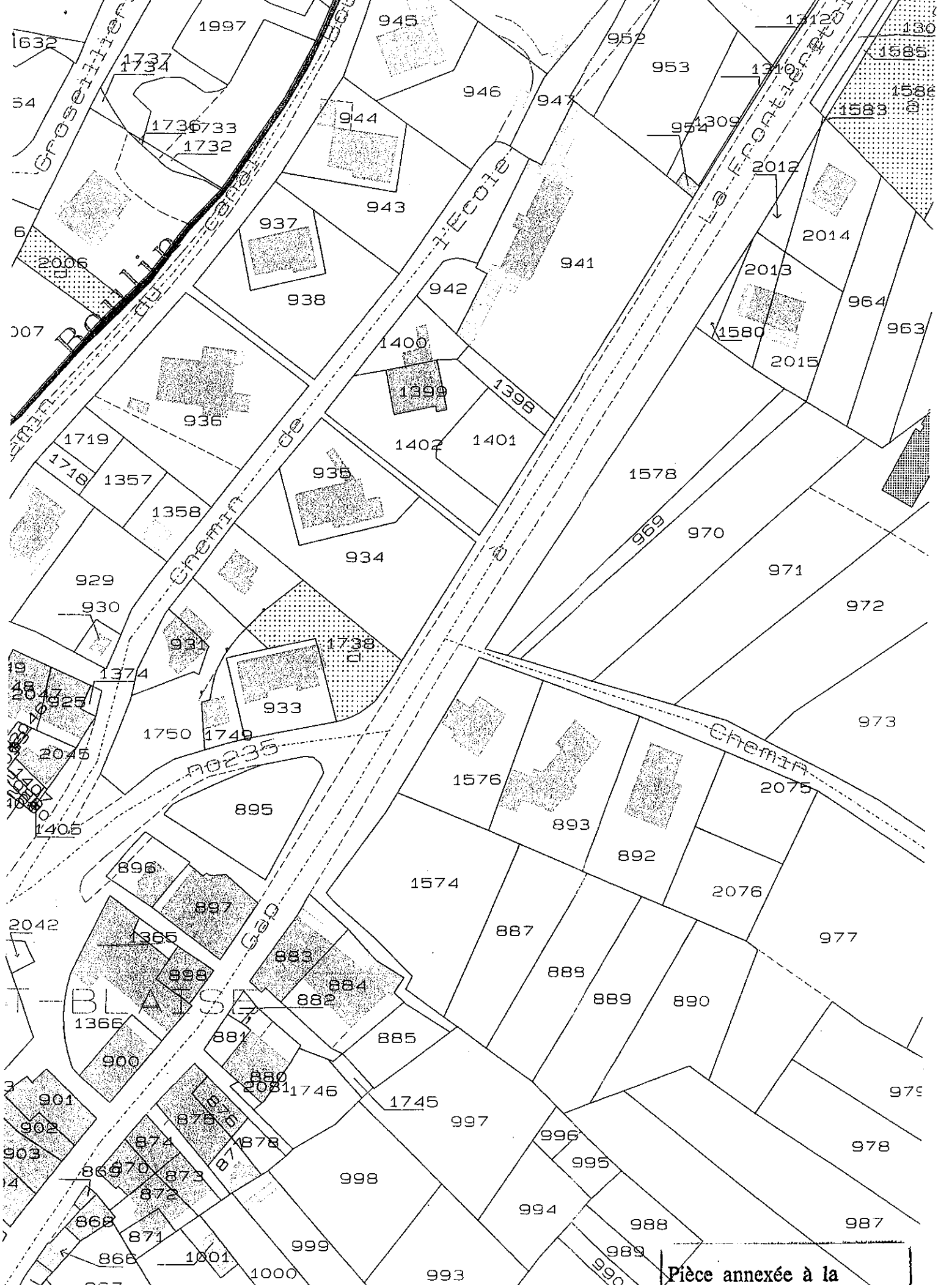
Le Maire

Gérard FROMM
Mairie de Briançon
(Hautes-Alpes)

TRANSMIS LE 6 - JUL. 2010

PUBLIÉ LE 6 - JUL. 2010

NOTIFIÉ LE



Pièce annexée à la
délibération du 5-7-2010
Urbanisme 1

